Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 056-255613374-20261014-D_2026_04_01-DE

sySem	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**	
	COMITE SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2026	**2026-04-01**
	OBJET : ASSEMBLEE – Désignation du secrétaire de séance.	

L'an deux mille vingt-six, le 14 octobre, le Comité syndical, assemblée délibérante du Syndicat du Sud-Est du Morbihan, légalement convoqué par courrier électronique du 8 octobre 2026, s'est réuni à 18h00 au siège du SYSEM sous la présidence de M. Christian SEBILLE, Président.

Présents : Léa BARREAUD, Vincent CHARLIN, Régis FACCHINETTI, Elise FERRY, Michel GUERNEVE, Pascal GUIBLIN, François HERVIEUX, Benoît LALYS, Bruno LE BORGNE, Gwénaël LE FLOCH, Denis LE RALLE, Alban MOQUET, Frédéric PINEL, Philippe SIMON.

Absents : Sandrine CADORET, Chrystel DELATTRE, Thierry EVENO, Vincent GICQUEL, Patrice LE PENHUIZIC, David ROBO, Eric ROZE, Christophe TATTEVIN.

Pouvoirs : Jean-Louis BERTHOU a donné pouvoir à Elise FERRY ; Philippe TREMOUREUX a donné pouvoir à Vincent CHARLIN.

Quorum : 15 délégués présents ; le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-six, le 14 octobre

M. le Président présente le rapport suivant :

Rendu applicable aux syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et à ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale par l'article L.5711-1 et par l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Au début de chacune de ses séances, le [comité syndical] nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

« Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. ».....

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- de désigner M. Vincent CHARLIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vote :

Votants :	17
Voix contre :	
Abstentions :	
Voix pour :	17

Pour extrait conforme
Le Président du SYSEM,
Christian SEBILLE

SYNDICAT DU SUD-EST DU MORBIHAN sySem

Le Secrétaire de séance,
Vincent CHARLIN